



EVOLUTION DE LA DOCTRINE DES PPI NUCLEAIRES POUR CNPE

*Groupe Permanent « Post-Accident Territoire »
ANCCLI*

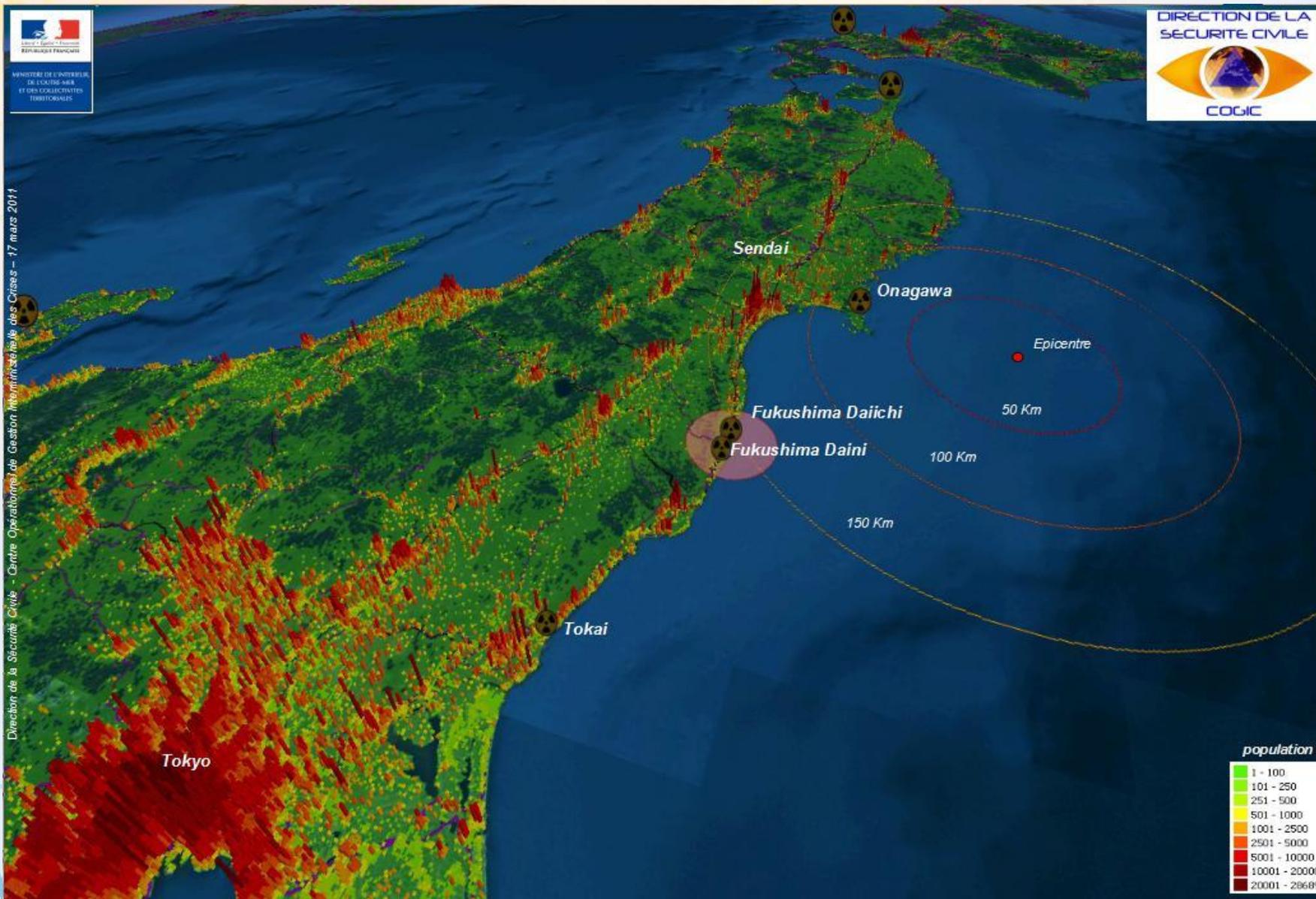
21 Juin 2017



SDPGC/BAGER/MARN/BD

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

11 Mars 2011



SDPGC/BAGER/MARN/BD



PLAN NATIONAL DE RÉPONSE ACCIDENT NUCLÉAIRE OU RADIOLOGIQUE MAJEUR

NUMÉRO 200/SGDSN/PSE/PSN - ÉDITION FÉVRIER 2014

SDPGC/BAGER/MARN/BD

3

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Retour d'expérience Fukushima

Carte des zones d'évacuation officielles avant le 30 septembre 2011



SDPGC/BAGER/MARN/BD

CNPE

Une évolution des PPI

Autour du CNPE : Le PPI

Phase réflexe
Phase immédiate
Phase concertée

**Au-delà du PPI : Une planification générale
couvrant tout le territoire national**

CONFIRMER LA PERTINENCE DE LA PROCEDURE DE DECLENCHEMENT DE LA « PHASE REFLEXE A 2 KM »



Mise à l'abri et
à l'écoute

DÉLÉGUÉE
au CNPE

CNPE
PHASE RÉFLEXE

PREPARER UNE REPONSE « EVACUATION IMMEDIATE » SUR UN PERIMETRE PREDETERMINE DE 5 KM



ÉVACUATION

POUVOIRS
PUBLICS

CNPE
PHASE IMMÉDIATE

SDPGC/BAGER/MARN/BD

7



**Des actions protection
des populations
reposant sur les
recommandations
et l'expertise**



CNPE

PHASE CONCERTÉE

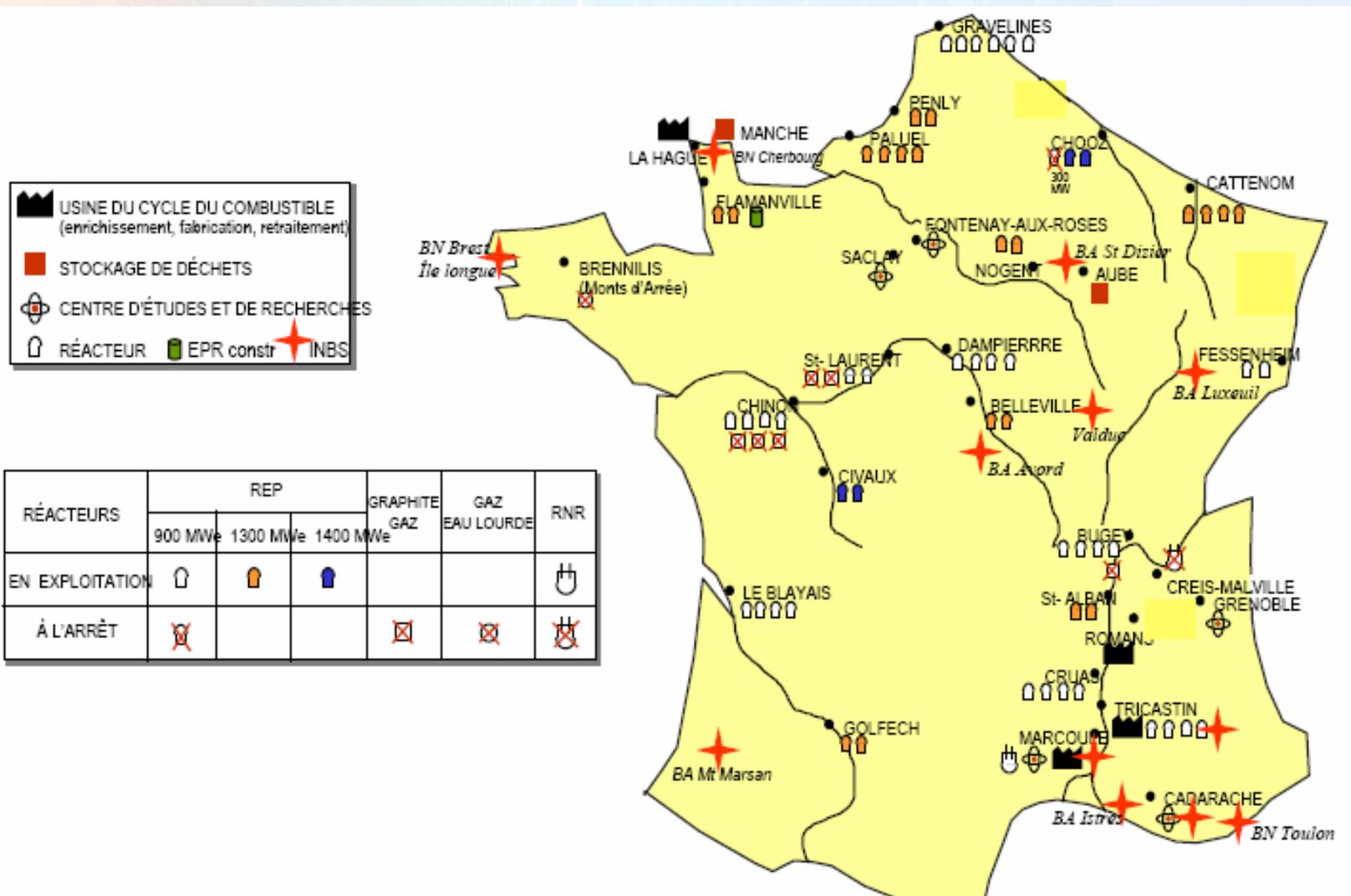
SDPGC/BAGER/MARN/BD

8

ÉTENDRE LES RAYONS DES PÉRIMÈTRES DES PPI DE 10 à 20 km ET DE PRÉ-DISTRIBUTION D'UN NŒUD STABLE DE 10 à 20 KM



RÉAFFIRMER LA STRATÉGIE DE RÉPONSE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

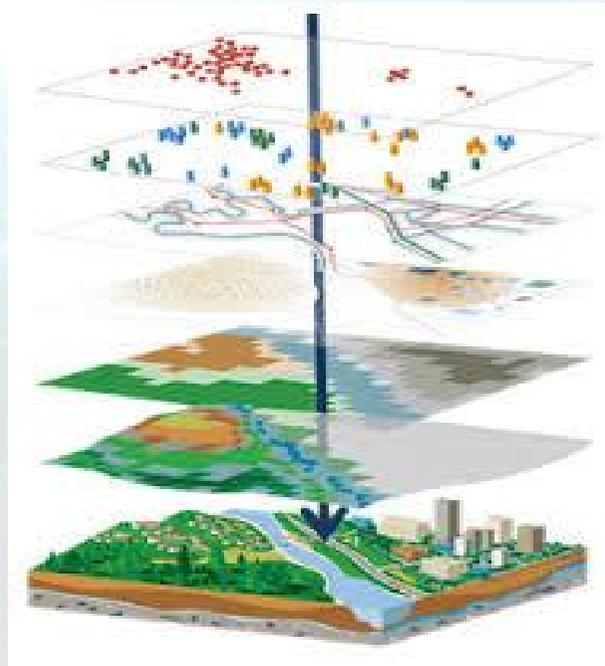


**PRENDRE DÈS LA PHASE D'URGENCE ET DANS L'ATTENTE DE
L'EXPERTISE UNE PREMIÈRE CONSIGNE D'INTERDICTION DE
CONSOMMATION DE DENRÉES ALIMENTAIRES**

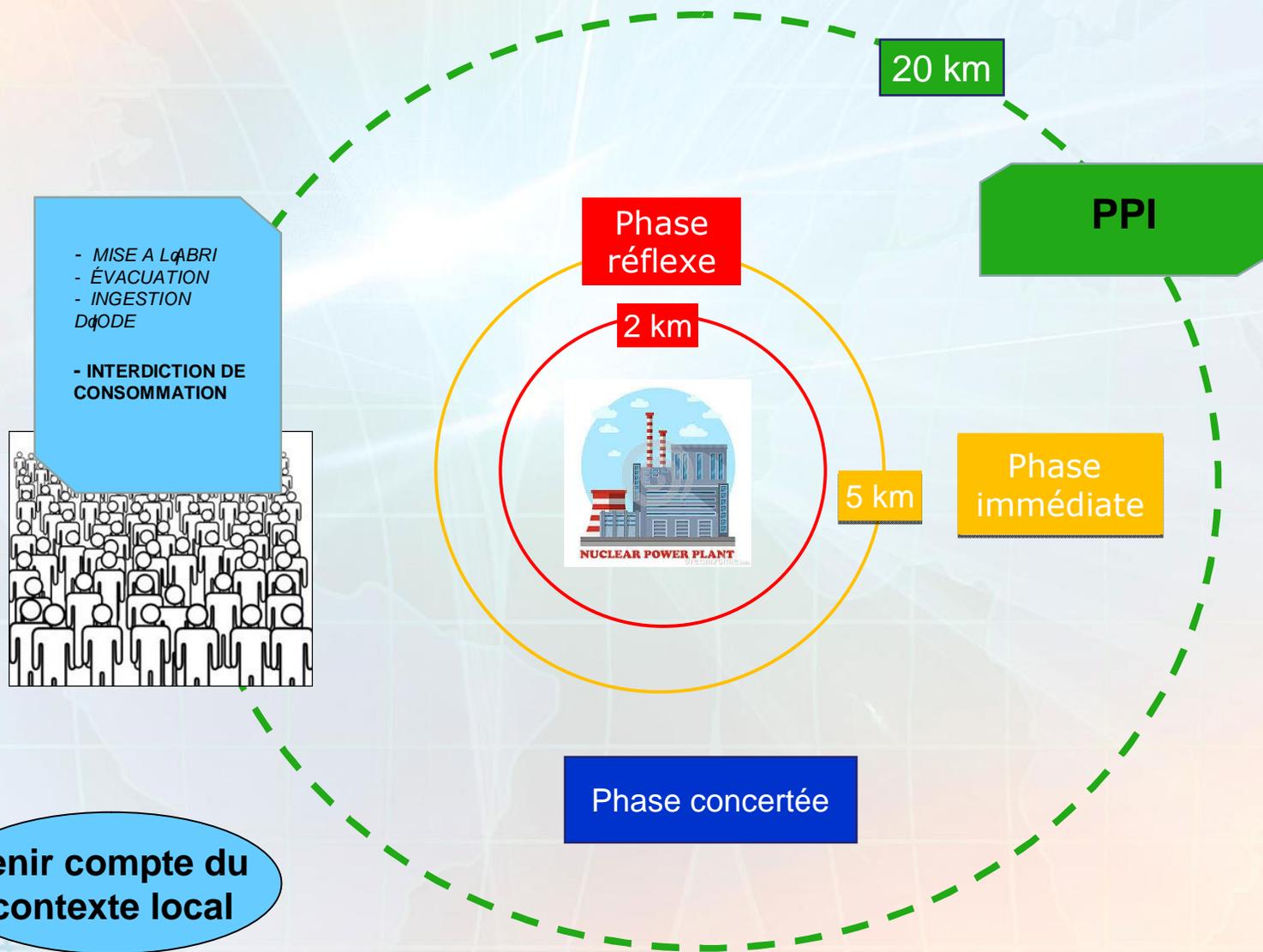


DÈS L'ALERTE

TENIR COMPTE DU CONTEXTE LOCAL POUR LA DÉCISION DES MESURES DE PROTECTION DES POPULATIONS ET LEUR ARTICULATION SOUS L'AUTORITÉ DES PRÉFETS



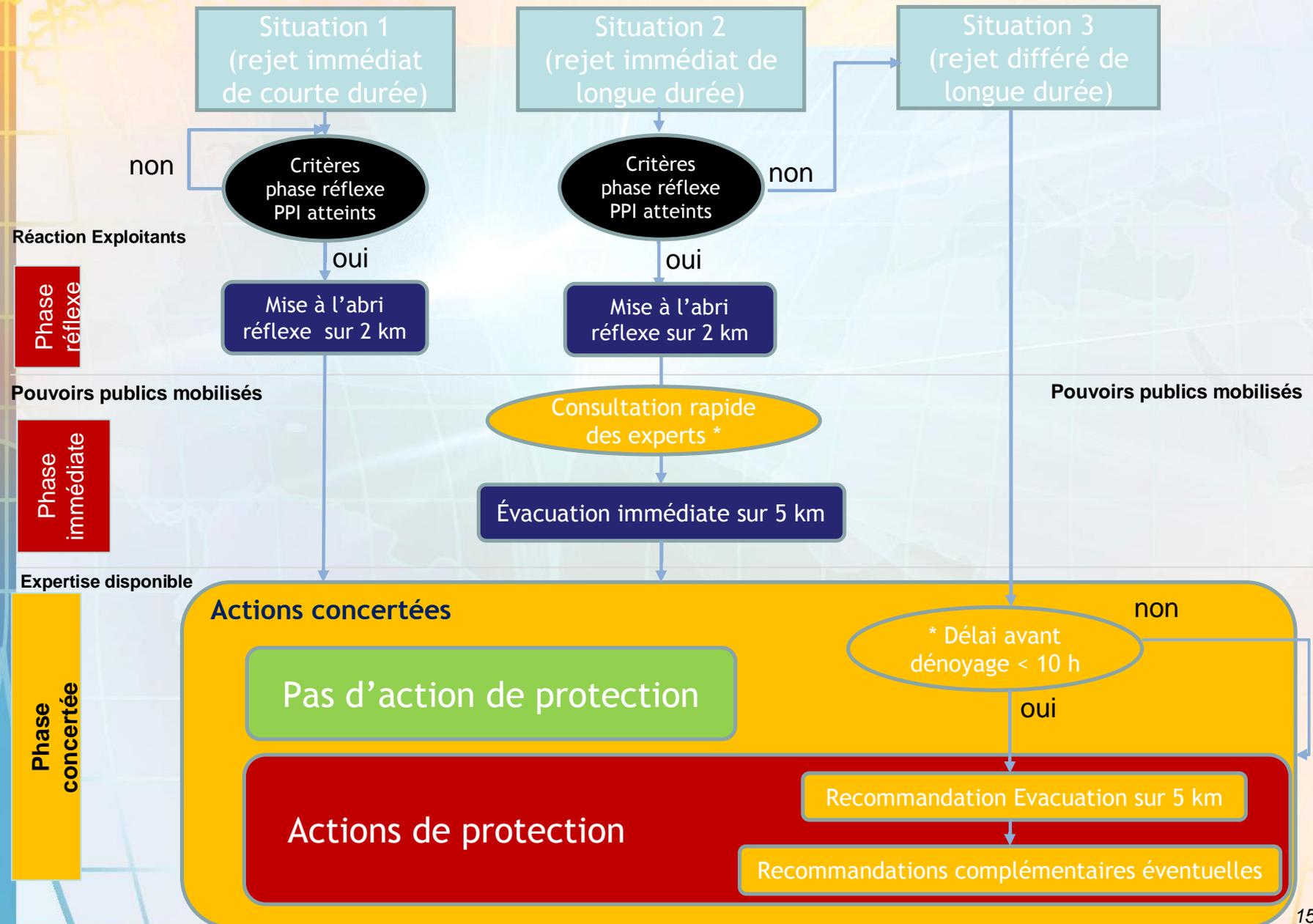
AU DELA DU PPI PLANIFICATION SUR TOUT LE TERRITOIRE NATIONAL



EVOLUTION DE LA DOCTRINE DES PPI NUCLAIRES POUR CNPE

Compléments « mise en Œuvre »

Situations avec menace de fusion du cœur



PRENDRE, DES LA PHASE D'URGENCE, ET DANS L'ATTENTE DE L'EXPERTISE, UNE PREMIERE CONSIGNE D'INTERDICTION DE CONSOMMATION DE DENREES ALIMENTAIRES

Phase réflexe : évolution du message SAPPRE :

« Ne consommer que les aliments stockés au domicile; l'eau du robinet reste consommable »

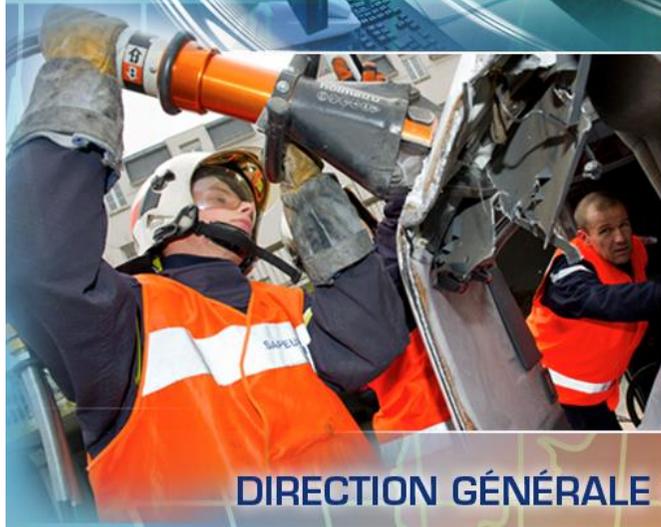
Phase immédiate : élaboration d'une consigne allant dans le même sens

Phase concertée : Définition de critères permettant de cadrer rapidement l'extension de cette disposition à l'issue des actions réflexes et/ou immédiates en s'appuyant sur l'expertise.

4 options sont envisagées, des consultations complémentaires sont nécessaires (étape 2)



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



• Anticiper • Gérer • Intervenir



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

• DGSCG/Pôle Communication • Photos : Joachim Bertrand • Graphime : Bruno Lemaistre - avril 2012.